



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 janvier 2006  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 30 janvier 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la communication, datée du 19 janvier 2006, que j'ai reçue du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



## Annexe

### **Lettre datée du 19 janvier 2006, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne**

Il y a trois ans, l'Union européenne a déployé sa mission de police en Bosnie-Herzégovine, qui a pris la suite du Groupe international de police. Cette décision a été accueillie avec satisfaction par le Conseil de sécurité, en particulier dans la déclaration de son président en date du 12 décembre 2002 (S/PRST/2002/33). Le Conseil a exprimé l'intention de garder à l'étude l'application de l'Accord de paix ainsi que la situation en Bosnie-Herzégovine et invité l'Union européenne à le tenir régulièrement informé, selon qu'il conviendrait, des activités de sa mission de police.

Je suis heureux de vous informer que la Mission de police de l'Union européenne a réalisé jusqu'ici des progrès considérables dans la mise en place de dispositifs de police viables relevant de la Bosnie-Herzégovine. Les progrès à ce jour comprennent notamment :

- La mise en place de l'Agence d'investigation et de protection de l'État, qui devient peu à peu opérationnelle, qui a été dotée de pouvoirs exécutifs accrus pour lutter contre la grande criminalité et la criminalité organisée et qui commence à trouver ses marques en tant qu'institution;
- Le renforcement notable d'autres institutions étatiques, en particulier le Ministère de la sécurité et le Service frontalier de l'État, en collaboration avec la Commission européenne.

L'Union européenne veillera à la cohérence et à la coordination des activités de tous les acteurs internationaux en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Le Représentant spécial de l'Union européenne jouera un rôle central dans ce domaine.

La mission qui a pris le relais a été lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et durera deux ans. La Mission de police de l'Union européenne comprendra environ 170 officiers de police, principalement détachés par les États membres de l'Union européenne. Le général de brigade Vincenzo Coppola (Italie) a été nommé chef de la Mission.

Ainsi que le Conseil de sécurité l'a demandé en 2002, lors du lancement de la Mission de police de l'Union européenne, nous le tiendrons régulièrement informé des activités de la nouvelle phase de la Mission.

*(Signé)* Javier Solana